

Kelou ar Vro



Mai-Juin 2019

N° 218

Élections européennes
26 mai 2019

#cettefoisjevote



Les élections
européennes

3



Le budget
communal

12-13

La bibliothèque
municipale

16





Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain afin d'élire, dans tous les pays membres, les représentants des citoyens européens au Parlement. Le Parlement étant la seule institution à être élue au suffrage universel direct, il est donc important, que chacun(e) s'exprime lors de cette élection.

Cette année, quelques changements sont prévus :

- **Pour les élections**, l'adoption, en France, d'une circonscription unique met fin aux huit circonscriptions régionales. Chaque parti devra présenter une liste de candidat pour l'ensemble du territoire français de 79 candidats. Le système de la représentation proportionnelle est toujours conservé. Les sièges du Parlement européen sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque État membre. En 2019, 705 représentants des citoyens européens seront élus et non plus 751 comme en 2014.
- **Pour les représentants des citoyens européens**, ceux-ci ne pourront plus cumuler le mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale (maire, président de région ou vice-président, etc.).

Par ailleurs, le dossier de ce bulletin est consacré au budget communal. Il reprend les caractéristiques principales des comptes administratifs pour 2018 et des éléments de prévisions pour 2019. Dans un contexte d'incertitudes sur nos recettes, nous veillons à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et nous adaptons nos programmes d'investissements de manière à ne pas alourdir la fiscalité des contribuables. Même si nos finances communales font état d'indicateurs positifs pour mener à bien des projets, prudence et gestion rigoureuse restent de mise dans un contexte institutionnel et financier instable.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bernard Goalec, *Maire*

Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier
des associations

8-11

12-13

Dossier :
Le budget communal

Communauté de communes :
Le CLIC

14

15

Vie quotidienne

Ça nous intéresse :
La bibliothèque
municipale

16

Agence postale (dans le hall de la Mairie) :
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45
tél. 02 98 20 84 06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en Mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.

Bibliothèque :
Mardi : 19 h 30 - 20 h 30
Mercredi : 10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00
Vendredi : 16 h 30 - 17 h 30
Samedi : 10 h 00 - 12 h 00
Tél : 02 98 20 90 71
bibliotheque.plouedern@gmail.com

La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 9 h à 11 h 45
1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern
Tél. 02 98 20 82 65 - Fax 02 98 20 90 72
Mail : mairie@plouedern.fr - Web : www.plouedern.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au

suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le **dimanche 26 mai**. Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres. Le nombre de sièges est réparti entre les États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au **scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les bureaux seront ouverts de 8 h à 18 h.

Les deux bureaux se situent au complexe Steredenn, route du stade.

- Bureau 1 : salle Neptune (Plouédern Nord-Est)
- Bureau 2 : salle Orion (Plouédern Sud-Ouest)

Votre bureau est indiqué sur votre carte d'électeur que vous allez recevoir par courrier la première quinzaine de mai. Elle sera à présenter au moment du vote. Elle atteste de votre inscription sur la liste électorale de la commune.

Papiers d'identité pour voter

Pour voter, vous devez présenter obligatoirement une pièce d'identité.

> *Si vous êtes Français :*

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- En cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. À titre exceptionnel, une CNI (Carte d'Identité Nationale) ou un passeport périmé sur lequel les traits de la personne sont aisément reconnaissables.
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité avec photographie ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format «Union européenne» ou format carton rose (traits de la personne aisément reconnaissables)



- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

> *Si vous êtes Européen :*

- Carte nationale d'identité valide délivrée par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Passeport valide délivré par l'administration compétente de l'État dont vous êtes titulaire de la nationalité
- Titre de séjour

Vote par procuration

Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration. Cela signifie qu'un autre électeur, qu'il a lui-même choisi, vote à sa place. L'électeur choisi doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote.

Où faire la démarche ?

Pour faire les démarches, le mandant peut se présenter dans un commissariat de police ou une gendarmerie (où qu'il soit) ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Le mandant a le choix de se rendre auprès des autorités et de remplir le formulaire papier fourni sur place ou de remplir puis d'imprimer le formulaire disponible sur internet, avant de se rendre auprès des autorités compétentes.

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>)

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.

Même si une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Les électeurs et électrices non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 12 mars 2019

Première partie

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 04 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 14 - votants : 19

Présents : MM et Mmes Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Marrec, Marec-Prigent, Tourbot F, Coulier, Liard, Nédélec, Séné, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : Mmes Argouarch, Brochain (pouvoir à M. Quédec), Maubian (pouvoir à Mme Séné), MM Avetand (pouvoir à M. Yvinec), Bouillon, Castrec (pouvoir à Mme Casu), Péron (pouvoir à M. Marrec)

Absent excusé : M. Menil (Trésorier Principal)

Secrétaire de séance : Mme Florence Marec-Prigent

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 04 décembre 2018
2. Compte de gestion 2018
3. Compte administratif 2018
4. Affectation des résultats 2018
5. Vote des taux 2019 : fiscalité locale
6. Budget primitif 2019

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2018

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2018. En section de fonctionnement, les dépenses étant de 1.664.802,46 € et les recettes de 2.570.772,66 €, il en résulte un excédent de fonctionnement de 905.970,20 €. La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 973.234,25 € et des recettes de 1.556.012,50 € d'où un excédent de financement de 582.778,25 € pour l'exercice 2018 et un besoin de financement de 285.087,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

M. Bernard GOALEC, Maire, propose, afin de financer les investissements 2019, que l'excédent de fonctionnement de 2018, d'un montant de 905.970,20 €,

soit affecté en totalité à la section d'investissement. Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise cette affectation de résultat.

VOTE DES TAUX 2019 : FISCALITÉ LOCALE

M. Bernard GOALEC, Maire, informe l'assemblée que la commission Finances élargie du 9 février 2019 a proposé de maintenir les taux appliqués en 2018 pour l'année 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2018 pour l'année 2019.

Taxe d'habitation	10,88 %	10,88 %
Taxe Foncière bâties	12,41 %	12,41 %
Taxe Foncière non bâties	32,81 %	32,81 %

BUDGET PRIMITIF 2019

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée les propositions du budget préparées par les différentes commissions et validées par la commission « Finances ». Le budget primitif 2019 s'équilibrera en recettes et en dépenses à 2.124.300 € pour la section de fonctionnement et à 1.576.113,53 € pour la section d'investissement. L'élaboration de ce budget repose :

- sur la maîtrise du budget de fonctionnement,
- sur des recettes de fonctionnement impactées par la baisse des dotations de l'Etat,
- sur une fiscalité maîtrisée (la plus basse de la CCPLD),
- sur la maîtrise de notre endettement par rapport aux investissements à venir.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 12 mars 2019

Deuxième partie

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 04 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 15 - votants : 19

Présents : MM et Mmes Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Marrec, Marec-Prigent, Tourbot F, Brochain, Coulier, Liard, Nédélec, Séné, Tanguy, Tourbot N.

Absents et excusés : Mmes Argouarch, Maubian (pouvoir à Mme Séné), MM Avetand (pouvoir à M. Yvinec), Bouillon, Castrec (pouvoir à Mme Casu), Péron (pouvoir à M. Marrec)

Absent excusé : M. Menil (Trésorier Principal)

Secrétaire de séance : Mme Florence Marec-Prigent

ORDRE DU JOUR

7. Subvention à l'amicale de loisirs : distribution du bulletin communal
8. Subventions aux associations et feu d'artifice
9. Cotisation AMF
10. PLUi : avis de la commune

11. Convention Sage du Bas-Léon
12. SIMIF : modification des statuts
13. Prestataire site internet
14. Cession immobilière
15. Voirie 2019 : autorisation de lancement de marché
16. Plaque commémorative arbre de la liberté
17. Produit des amendes de police et DETR
18. Régularisation cadastrale

SUBVENTION A L'AMICALE DE LOISIRS : DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, rappelle à l'assemblée que la distribution du bulletin communal le « Kelou ar Vro » est assurée par l'Amicale de Loisirs de Plouédern depuis septembre 2005. Le service rendu répondant totalement aux attentes, le CONSEIL MUNICIPAL, avec deux abstentions (M. MARREC André et Mme SÉNÉ Marie-Françoise, membres de l'association), décide de reconduire la subvention de 1.000 € pour l'année 2019.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET FEU D'ARTIFICE / Point N°1 : FEU D'ARTIFICE

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, rappelle au Conseil Municipal que tous les ans le Comité des Fêtes de Plouédern organise, à l'occasion du week-end de la Pentecôte, une manifestation. Pour cette manifestation, la commune prend en charge le feu d'artifice tiré à cette occasion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre en charge le feu d'artifice tiré lors des manifestations du week-end de la Pentecôte 2019.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET FEU D'ARTIFICE / Point N°2 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente la proposition de la commission associations pour l'attribution des subventions en 2019 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019							
ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	MONTANT ARRONDI	ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	MONTANT ARRONDI
ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN				ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN			
SPORTIF COMPETITION				AUTRES			
Etoile St Ederm	230,00 €	2 065,00 €	2 295,00 €	Diatonik	200,00 €		200,00 €
Amicale cyclotouriste	230,00 €	50,00 €	280,00 €	Comité des fêtes	1 500,00 €		1 500,00 €
Tennis club	230,00 €	1 240,00 €	1 470,00 €	UNC/UNCAFN	230,00 €		230,00 €
Stéréderm GRS	230,00 €	1 733,00 €	1 963,00 €	PS2M			pas de demande
Les archers de Plouedern	230,00 €	453,00 €	683,00 €	UNC EXPO 2018	311,00 €		311,00 €
Plouédern running club	230,00 €	156,00 €	386,00 €	Société de chasse	200,00 €		200,00 €
Thaï boxing club	230,00 €	576,00 €	806,00 €	APEL St Ederm	200,00 €		200,00 €
Survival academy Michel Mobian	230,00 €	76,00 €	306,00 €	Comité de jumelage	1 500,00 €		1 500,00 €
Amicale de pétanque			Pas de demande	Les Babychoux	200,00 €		200,00 €
CULTUREL				Les étoiles de Plouédern (carnaval)	1 500,00 €		1 500,00 €
Trou de mémoire	200,00 €	17,05 €	217,00 €	Iroise rotor club	200,00 €		200,00 €
Sevenadur	200,00 €	136,40 €	336,00 €	ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
Alizarine			Pas de demande	Elorn Hand ball		217,00 €	217,00 €
JEUNES & ANCIENS				Bibliothèque sonore	80,00 €		80,00 €
Youth club	200,00 €	930,00 €	1 130,00 €	Unité mobile de premier secours	80,00 €		80,00 €
Amicale de loisirs	200,00 €	220,10 €	420,00 €	Enfance et partage	80,00 €		80,00 €
Les petites mains	200,00 €	565,75 €	766,00 €	Rugby club Landerneau		139,50 €	140,00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES							
Secours Catholique Landerneau	150,00 €		150,00 €				
Croix Rouge Landerneau	150,00 €		150,00 €	TOTAL	9 421,00 €	8 574,80 €	17 996,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, autorise le versement de ces subventions.

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE : COTISATION

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par l'Association des Maires du Finistère sollicitant une cotisation de 893,02 € pour l'année 2019, correspondant à 0,314 € par habitant (sur la base de 2.844 habitants). LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser cette cotisation.

PLUi : Avis sur le projet arrêté de la CCPLD

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au conseil municipal le contexte du PLUi arrêté par la CCPLD. Après avoir pris connaissance et analysé le projet de PLUi arrêté de la CCPLD et au regard des discussions en séance :

le conseil municipal émet les observations suivantes sur le projet de PLUi de la CCPLD arrêté en conseil de Communauté le 6 février 2019 :

- 1 / Demande l'intégration d'une portion de talus au Nord du quartier des Granges.

- 2 / Souhaite le retrait des talus protégés, le talus au Sud-Ouest du quartier de Kerloret.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi de la CCPLD arrêté en conseil de Communauté le 6 février 2019.

CONVENTION 2019 AVEC LE SAGE DU BAS-LÉON

M. Bernard YVINEC, Adjoint délégué au Syndicat de bassin du Bas-Léon, expose les principes de la convention 2019 avec le SAGE du Bas Léon (reconquête de la qualité de l'eau, animations / formations / informations à destination des professionnels / collectivités et particuliers...)

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire de la Commune de PLOUÉDÉRN à signer les conventions de partenariat avec le SAGE du Bas-Léon pour 2019.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTÈRE (SIMIF)

Mme Michèle CASU, Adjointe déléguée au Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère, expose les modifications des statuts du SIMIF (précision de l'objet du Syndicat, des conditions de réunion (semestrielle et non annuelle), du quorum tient compte des membres présents (et non présents ou représentés), des procédures d'adhésion ou de retrait, ...).

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère.

PRESTATAIRE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Conseillère Municipale déléguée à la communication, expose le contexte de refonte du site internet. Après avoir établi un cahier des charges pour le prochain site internet de la commune, la commission communication l'a proposé à 5 prestataires différents afin que ces derniers établissent un devis. La commission communication, après analyse et comparaison des devis et

propositions, propose de retenir comme prestataire pour la conception et la maintenance du site internet de la commune la société Créasit.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, retient pour son site internet la société Créasit.

CESSION IMMOBILIERE : 11 ROUTE DU PONT

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune avait acheté en décembre 2013 la maison située 11 route du Pont, dans le but d'y réaliser une maison médicale. Le projet n'ayant pu aboutir à cet endroit, la commune a décidé de mettre ce bien en vente. M. le Maire présente l'offre reçue à ce jour pour l'achat de ladite maison.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat à 90.000 € net pour la commune, car elle est conforme à l'avis des Domaines.

VOIRIE : LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Bernard YVINEC, Adjoint à la Voirie, sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à lancer les marchés d'appel d'offres pour les travaux de « Voirie 2019 ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer les marchés.

PLAQUE COMMÉMORATIVE : ARBRE DE LA LIBERTÉ

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Conseillère Municipale déléguée à la communication, présente le projet d'installation d'une plaque commémorative au niveau de l'arbre de la liberté, situé route de Kériel.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide cette proposition.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET DETR / POINT N° 1 : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. Bernard YVINEC, Adjoint à la voirie, précise à l'assemblée que le Conseil Départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police au profit des communes de moins de 10.000 habitants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental pour les opérations susvisées.

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET DETR / POINT N° 2 : DETR

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle au Conseil Municipal le principe de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou DETR. Fin 2018, la commune a fait la demande pour 3 projets.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide les plans de financements proposés pour les trois projets d'investissements.

RÉGULARISATION CADASTRALE

M. André MARREC, Adjoint à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de Mme RASTEL, demeurant aux Granges.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme RASTEL.

Infos pratiques

État civil

Naissances

- Thyméo LE QUÉAU, 2 Trévianou
- Rose RAGUÉNÈS, 21 allée du Tromeur
- Elyna LEQUEUX, 14 rue Izar
- Romane et Roxane LE BEC CAROFF, 10 rue Henri Groues
- Aïwen BIZOT, 205 route du Pont
- Willow VALDEVIT, 10C rue du Verger
- Raphaël LE BRIS, 21 Prat Guen

Décès

- Marcel LE MOIGNE, 12 rue Diassin, 96 ans
- Odette BARON, Landerneau, 61 ans
- Lucien ARZUR, 24 Beg Avel, 85 ans
- Jean JOSEPH, Le Mestellan, 75 ans
- Théophile NEDELEC, 2 Moulin des Justices, 85 ans

Permis d'urbanisme

Permis de construire accordés

- M. DOLL Alexandre et Mme LEFEBVRE Gwendoline, 11, rue du Plateau, Loc Eguiner : construction d'une maison individuelle, 8 Coat Lespel Bihan
- M. et Mme Sébastien et Ingrid HERNANDEZ, 21 rue de Écossais, Pencran : construction d'une maison individuelle, 4 rue Surcouf
- SCEA CORNEC Benoît : construction de 2 porcheries, une fosse à lisier et un hangar de stockage, 20 Quinquis Meur
- SAS LAGADEC Jean-Paul et fils, Pen ar Hoas, Saint-Thonan : construction de deux maisons individuelles, 4 bis et 4 ter Le Guendon
- M. LE DAMANY Benoît et Mme OSMOND Clémence, 8 rue Polaris, Plouédern : construction d'une maison individuelle, 1 bis Coat Lespel Bihan
- SCI BLI, 111 Roguennic, Cléder : construction d'un garage poids lourds, route de Kérécun, ZAE St Éloi
- M. CORNEC Benoît, 20 Quinquis Meur, Plouédern : construction d'une maison individuelle, 8 Coat Lespel Bras
- M. STYNEN Wouter et Mme GUEGUEN Claire : extension de l'habitation, 11 Kérilis
- ANTI CORROSION DU LÉON : nouvelle construction, 62 rue de Tévenec, ZAE St Éloi Nord
- SCI U2, 11 rue de le Roche, Lannilis : nouvelle construction, 75 rue Ar Men, ZAE St Éloi Nord

LA POSTE VOUS INFORME

Suite aux changements de facteurs dans certains quartiers de PLOUEDERN, il serait souhaitable, pour faciliter et assurer une bonne distribution du courrier, de bien **inscrire vos numéros et vos noms sur vos boîtes aux lettres**. Si vous ne souhaitez pas de publicités n'hésitez pas à demander un « stop-pub » en mairie. Merci de votre compréhension.



ÉLAGAGE

Il est rappelé aux propriétaires de parcelles longées par les lignes téléphoniques ou électriques d'élaguer ou de faire élaguer le plus rapidement possible la végétation touchant les poteaux et câbles téléphoniques ou électriques.

L'obligation s'applique également aux parcelles limitrophes du domaine public.

PLANNING DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE

La balayeuse passera sur les secteurs de Ker-goat, le bourg, Pont ar Bled, Kerhamon les jeudis 23 mai, 1^{er} août, 24 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

Il vous est demandé de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant le stationnement à l'intérieur de vos propriétés.

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en mai juin 2003. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS : RECRUTEMENT DE PIÈGEURS

Le ragondin et le rat musqué sont des espèces invasives nuisibles qui prennent la place d'autres espèces semi-aquatiques menacés tel le campagnol amphibie. Ils causent également des dégâts sur les berges et la végétation des cours d'eau et les cultures.



Afin d'en réguler les populations, le Syndicat de bassin de l'Élorn, en partenariat avec la FDGDON, renouvelle jusqu'au 30 juin sa campagne de piégeage intensif sur les bassins versants de l'Élorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrout.

Les cages, fournies par la FDGDON, sont mises gratuitement à disposition des piègeurs volontaires et une prime de 3 € est versée pour chaque capture de ragondin ou rat musqué.

Aucun agrément n'est nécessaire, une simple déclaration en mairie suffit. Toute personne intéressée est invitée à contacter le Syndicat de bassin de l'Élorn au 02 98 25 93 51.

Sevenadur d'an oll

La chorale :

Dimanche 12 mai à 16 h, salle polyvalente, La Forest-Landerneau.

La chorale de Sevenadur retrouvera Mélémélodie pour un concert au profit de l'association « Tous ensemble pour Justine ». Entrée 5 €.



La danse :

Les prochains festou deiz auront lieu lundi 6 mai et lundi 3 juin, de 14 h 30 à 18 h. Une participation de 2 € pour les non-adhérents sera demandée.

Vendredi 21 juin à partir de 21 heures : Fest Noz de la fête de la musique avec les Sonorien Plouédern et la famille Le Gall. Entrée gratuite.

<https://sevenadurdanollplouedern.wordpress.com/>



Les danseurs

Babychoux

Comme chaque année, en février, les petits de l'association ont participé au carnaval, entourés de leur famille et assistantes maternelles. Un moment de convivialité agrémenté d'un délicieux goûter permettant de connaître les copains en dehors des séances d'activités.



UNC de Plouédern

Cérémonie du 8 mai.

Rassemblement à 11 h le mercredi 8 mai à la mairie pour la levée des couleurs.

Cérémonie à 11 h 15 aux monuments aux morts avec le dépôt de gerbe et lecture des messages officiels. Cette cérémonie sera suivie de la pose d'une plaque commémorative au niveau de l'arbre de la liberté.

A l'issue, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

Contact : Yvon MARZIN, tél : 02 98 85 14 32



Trou de Mémoire

Nos premières représentations se sont bien passées, le public était présent. Vous avez eu des échos mais vous n'avez pas encore assisté à l'une de nos représentations : il en reste une, à **Dirinon, le samedi 4 mai à 20 h 30**. Ne la ratez pas, pensez aux rires que vous pourriez avoir (c'est bon pour la santé).

Mercredi 12 juin à 20 h 30 : assemblée générale à la salle Steredenn.



Représentation à Plouédern (défiante à la mairie).

Apel École Saint Édern / Plouédern Running Club

La chasse aux oeufs et le mini trail (organisés conjointement avec le PRC) auront lieu **le 5 mai**. Mini trail pour les enfants le matin au terrain de Kéruguel, barbecue sur inscription le midi et chasse aux oeufs à suivre.

PLOUÉDERN
DIMANCHE 5 MAI 2019

MINI-TRAIL
10h30 Stade de Keruguel



Organisé par : INTERSPORT, PLOUÉDERN RUNNING CLUB, APEL École St Édern



Youth Club

Le dimanche 19 mai, nous proposons à nos adhérents une journée à AQUA WEST PARK à Saint Renan. Départ prévu en fin de matinée.

Après un pique-nique, les jeunes pourront passer un bon moment sur les structures gonflables géantes.

Contact et renseignements :

Véronique Chopin, Présidente du Youth Club, tél. : 06 30 30 27 66
yclubplouedern@sfr.fr



Comité des Fêtes

Les traditionnelles fêtes de la Pentecôte se dérouleront du 8 au 10 juin sur la place du bourg. Une fête foraine sera présente pendant les trois jours.

Le samedi à partir de 20 h 30, une soirée dansante sera animée par le DJ David Leroy jusqu'à 1 h sur le thème « Des années 80 à nos jours ».

Le feu d'artifice sera tiré à 23 h depuis l'église par « Vos nuits étoilées ».

Vous pourrez trouver sur place buvette et petite restauration.

Le lundi 10 juin, un concours de pétanque en triplette – challenge Patrick Allard - aura lieu au complexe sportif. Inscriptions sur place. Jet du bouchon à 14 h, 9 € par équipe.

Petite restauration et buvette sur place.



Plouédern Running Club

Le PRC (Plouédern Running Club) soufflera ses deux bougies dans quelques semaines.

Le club propose plusieurs sorties hebdomadaires pour les adeptes de la course à pieds ou de la marche, qu'ils soient « addicts » ou plus occasionnels.

Cette année, une dizaine de marcheurs et une quarantaine de coureurs sont inscrits et permettent à notre petit club de poursuivre tranquillement son aventure. La sortie du dimanche matin notamment, avec un départ à 10 h devant la mairie, permet à tous ces sportifs de se rassembler pour une sortie conviviale dans la bonne humeur et par tous les temps.

Le club a également proposé à ses membres de se retrouver autour d'un pot de l'amitié au mois de mars pour un moment d'échange en tenue de ville cette fois !

En cette période, c'est aussi l'occasion pour les coureurs de se retrouver pour participer aux diverses courses sur route et trails de la région. Sur la photo, quelques-uns des coureurs ayant participé aux 10 km de la Corrida de Landerneau fin mars.

Une seule devise : « Au PRC, on ne laisse personne derrière ! ». Alors n'hésitez pas à vous joindre à nous et à tester une sortie !



Contact : Pascal SIMON, 06 23 70 23 07

Comité de jumelage

Réservations au :

06 88 48 23 03

06 09 22 40 89



Tennis Club Plouédern

Les 4 équipes seniors hommes, l'équipe +65 et l'équipe senior dames ont maintenant terminé leurs championnats par des résultats plutôt corrects dans l'ensemble. Place maintenant aux équipes +35 et +45 qui ont pris le relais durant le mois d'avril et mai.



Durant cette période, un

tournoi interne se déroulera mettant en compétition une grande majorité des licenciés du club.

Planning :

Samedi 1^{er} juin 17 h 30 : Assemblée générale

Samedi 8 juin 14 h : Fête du Tennis, porte ouverte, découverte du tennis pour les enfants (gratuit). Vous pouvez venir directement sur place.

Le club invite les nouveaux arrivants de la commune à un essai gratuit.

Infos club : Bernard RUNARVOT, 27 rue des roches blanches 29800 Plouédern - Tél 02 98 21 49 46

Club House : Tél 02 98 20 98 04, tcplouedern@fft.fr

Président : Pierre BARBEROT, tél. 06 51 45 03 59,

pierrebarberot29@gmail.com

Secrétaire : Jean-Michel CORRE, tél. 06 04 06 23 74, correjm@live.fr

Amicale cyclotouriste

Malgré une météo très venteuse lors de la randonnée « cyclo et marche » du dimanche 3 mars, le bilan des inscriptions fut correct avec un total de 245 participants. Le dimanche 31 mars, sur la zone industrielle de St-Éloi, une petite centaine de coureurs était présente pour les deux épreuves FSGT proposées par les dirigeants et les bénévoles de l'ACP.

Le programme à venir avec les brevets du PBP 2019 et les sorties vers les clubs cyclos voisins :

- le 1^{er} mai, concentration cyclo et marche FSGT à Locmaria-Plouzané
- le 8 mai, Brest rando avec les sapeurs-pompiers à Kerralan.
- les randos de Sizun et Daoulas ainsi que la Chouette guilérienne VTT.
- du 8 au 10 juin, le tour de Normandie Fsgt à Blainville/mer.



Rassemblement des cyclos de Plouédern le dimanche matin avant le départ.

- le pot de mi-saison le 15 juin.
- le samedi 29 juin, la Pierre Le Bigaut à Callac.

Sorties et circuits sont consultables sur le site www.acplouedernroute.sitew.fr

La Maison Pour Tous (MPT)

La Maison Pour Tous / Centre Social de Landerneau est conventionnée avec la mairie de Plouédern sur le volet jeunesse.

L'offre de loisirs pour les jeunes est complète et variée. Les Vac'Ados s'adressent aux jeunes entre 11 et 17 ans et fonctionnent du lundi au vendredi sur toutes les périodes de vacances scolaires. Les activités sont diversifiées : sportives, ludiques, artistiques, culturelles et sont proposées à la journée, demi-journée, en soirée. Elles peuvent se décliner sous forme d'ateliers ou de stages sur plusieurs demi-journées ou journées. Le programme de l'été sera disponible à partir du 15 juin 2019.

La MPT/CS propose différents séjours pendant les vacances scolaires. Pour l'été 2019 :

Séjour en Croatie - Du 1^{er} au 8 juillet 2019

En auberge de jeunesse. Découverte de la Dalmatie Centrale et la région de Split, le parc national de Krka, le lagon bleu, baignade...

Séjour aux terrasses de Bertheaume

Du 8 au 12 juillet 2019 - Du 15 au 19 juillet 2019

En camping, activités de bord de mer, paddle géant, kayak, rando mer, via corda...

Séjour au Portugal - Du 16 au 24 juillet 2019

En auberge de jeunesse. Découverte de la ville de Lisbonne et de sa région.

Séjour Surf à La Torche - Du 19 au 23 août 2019

En camping, activités Surf et Sauvetage

Séjour au Puy du Fou - Du 26 au 29 août 2019

Découverte du parc du Puy du Fou

Le Point Information Jeunesse de la MPT/CS s'adresse à tous les jeunes et leurs familles.

Contact : 02 98 21 53 94 - Mail : jeunesse@mptlanderneau.org

Séjour en camping.



Les manifestations



- Samedi 4 mai :
Théâtre, Dirinon, organisé par Trou de Mémoire
Collecte de journaux
école maternelle, organisée par l'APEL
- Dimanche 5 mai :
Trail et chasse aux oeufs, Kéruguel, organisés par Plouédern Running Club et l'APEL École St Édern
Thé dansant, salle Steredenn
organisé par le Comité des Fêtes
- Mercredi 8 mai :
Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945, monument aux morts, organisée par l'UNC
- Dimanche 12 mai :
Thé dansant, salle Steredenn, organisé par le Comité de Jumelage
- Dimanche 19 mai :
Sortie Aqua West Park, organisée par le Youth Club
- Dimanche 26 mai :
Élections européennes, salles Neptune et Orion
- Samedi 1^{er} juin :
Collecte de journaux, école maternelle, organisée par l'APEL École St Édern
- Dimanche 02 juin :
Koh Lanta, organisé par le Youth Club
- Week-end du 8 au 10 juin :
Fête de la Pentecôte avec feu d'artifice, place du bourg, organisée par le Comité des Fêtes
- Lundi 10 juin :
Concours de Pétanque, complexe sportif, organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 15 juin :
Loto, salle Steredenn, organisé par PS2M
- Vendredi 21 juin :
Fête de la Musique, salle Steredenn, organisée Sevenadur d'an Oll
- Samedi 22 juin :
Gala de GRS, salle des sports, organisé par le club de GRS
- Samedi 29 juin :
Sortie à « La récré des 3 curés », organisée par le Youth Club
- Samedi 27 juillet et dimanche 28 juillet :
Fête de la pomme de terre, organisée par le comité des fêtes



Le premier semestre à l'accueil de loisirs

Aux vacances de février, l'accueil de loisirs a proposé des activités autour des métiers. C'était l'occasion pour les enfants de :

- visiter des structures et leur environnement : le centre de tri « Tri Glaz », la recyclerie le Triporteur, la caserne de pompiers de Landerneau, la boulangerie « La Fleur du Pain » à Ploudaniel.
- découvrir les métiers de leur parent : trois parents sont venus présenter leur métier.



À la caserne des pompiers !

A L'HONNEUR

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



Les enfants à la découverte des métiers à la mairie

- découvrir les métiers ou les lieux de travail des agents de la commune. Des groupes sont allés visiter la mairie avec Nelly STÉ-PHAN, agent administratif : de la boîte à clés, aux archives en passant par le bureau de Monsieur le Maire, les enfants ont tout vu ! Les enfants ont suivi une présentation du métier d'agent d'entretien avec Isabelle BOGA. Ils ont pu essayer son matériel ! Patrick LE HIR, agent technique, est venu présenter la tractopelle et le tracteur de la commune utilisés par l'équipe responsable de la voirie. Les enfants ont découvert les outils et protections pour prendre soin des espaces verts de la commune avec Vincent REBY et Laurent LE GOFF. Les enfants étaient curieux de découvrir le travail des agents. Merci à eux pour leur disponibilité et leur patience.

L'équipe d'animation a continué de susciter la curiosité des enfants pour les vacances d'avril en proposant des journées de loisirs autour du thème : « comment ça marche ? »

L'été arrive à grand pas... Le thème sera autour des animaux !

En plus des activités à l'ALSH, l'équipe propose quatre séjours pour les plus de 6 ans :

Du 9 au 12 juillet : **les légendes du lac**. Séjour autour de la nature à Brennilis pour les 6-8 ans

Du 15 au 19 juillet : **hissez les voiles**, séjour voile à Plougastel-Daoulas pour les 7-9 ans

Du 22 au 26 juillet : **le radeau des aventuriers**, séjour sportif à Plouescat pour les 9-12 ans

Du 26 au 28 août : **séjour radio et vélo**, création d'une émission avec la webradio « Micro-Ondes & Crustacés » à Trémaouézan pour les 6-10 ans

Le tarif des séjours se fait en fonction du quotient familial de la famille et du lieu d'habitation. L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr

Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>

L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles, à Plouédern

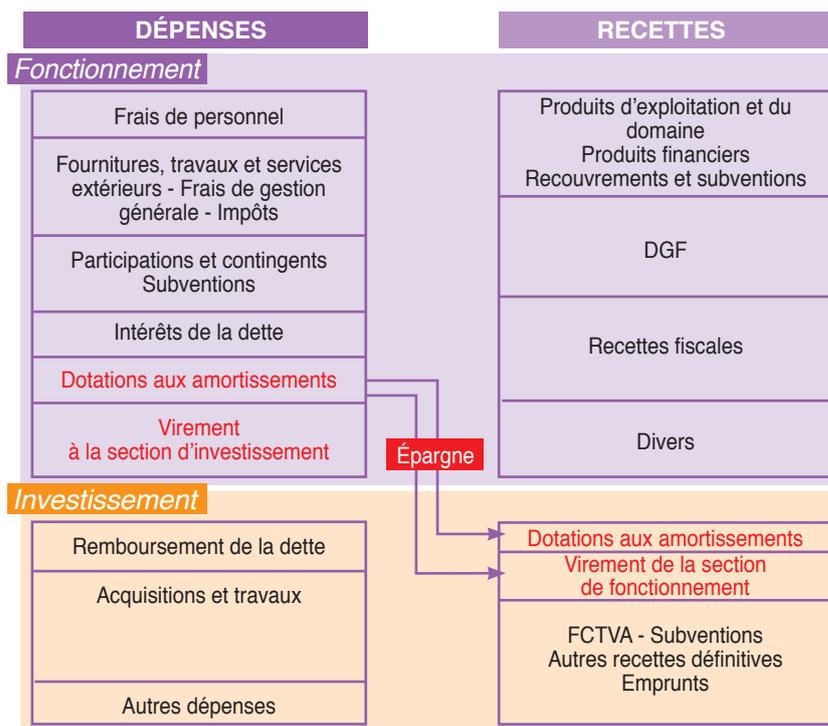
Le budget communal

Le budget communal

Acte fondamental de la gestion communale, le budget est le reflet des choix engagés par la municipalité et des moyens qu'elle se donne pour en permettre la réalisation.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Le conseil municipal, réuni le 12 mars dernier, a adopté les comptes administratifs 2018 qui retracent l'intégralité des dépenses et recettes pour l'année 2018 et a également adopté le budget primitif 2019 qui, quant à lui, estime le plus sincèrement possible les dépenses et les recettes pour l'année 2019.



Comptes administratifs 2018

L'exercice 2018 dégage un excédent de la **section de fonctionnement** de 905 971 €. Ce résultat est exceptionnel pour partie parce qu'il intègre une reprise de provision pour risques à hauteur de 281 810 €. En l'absence de l'écriture de cette reprise de provision, le résultat se serait situé à 624 161 €.

S'agissant de la **section d'investissement** et après un besoin de financement de près de 430 000 € constaté à fin 2017, la clôture de 2018 fait apparaître un solde positif à hauteur de 582 778 €. Cette évolution entre nos deux exercices provient essentiellement du décalage dans le temps entre les dépenses d'investissement réalisées et la perception des subventions attribuées en lien avec ces investissements.

Synthèse 2018

Fonctionnement	2017	2018
Recettes de fonctionnement	2 122 768 €	2 570 773 €
Dépenses de fonctionnement	1 595 189 €	1 664 802 €
Résultat de fonctionnement	527 579 €	905 971 €

Investissement	2017	2018
Recettes d'investissement	875 735 €	1 556 012 €
Dépenses d'investissement	1 305 031 €	973 234 €
Résultat d'investissement	- 429 296 €	+ 582 778 €

Les charges et produits de fonctionnement se répartissent comme suit

Dépenses de fonctionnement	2018
Charges à caractère général	570 144 €
Charges de personnel	614 867 €
Charges de gestions courantes	376 265 €
Charges financières	33 597 €
Amortissements	57 585 €

Les charges de fonctionnement sont conformes à la prévision des dépenses initiales avec un taux de réalisation de 96 %.

Recettes de fonctionnement	2018
Ventes de produits/prestations	46 721 €
Impôts et taxes	1 607 297 €
Dotations/subventions	338 111 €
Produits de gestion courante	165 781 €
Autres produits	131 051 €
Reprise de provisions	281 810 €

Les recettes de fonctionnement sont également conformes à nos prévisions. Toutefois, on constate, une nouvelle baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 20 000 €, après celle de 39 000 € déjà constatée dans nos comptes 2017.



Les investissements 2018

Pour les bâtiments, les dépenses concernent essentiellement la maison médicale et les travaux réalisés sur la salle des sports. S'agissant de la voirie, les dépenses se sont orientées vers l'entretien et l'amélioration des conditions de circulation.

Nature des investissements 2018	Montant en k€
Voirie	290 k€
Bâtiments	377 k€
Matériel	33 k€
Remboursement de capital	221 k€
Terrains	41 k€
Divers	10 k€
TOTAL 2018	972 k€

Budget primitif 2019

Il est construit sur la volonté de poursuivre nos efforts de maîtrise de nos charges de fonctionnement dans un contexte d'incertitudes sur les réformes fiscales en cours pouvant impacter les recettes des collectivités locales. S'agissant des taux d'imposition, lors de la construction du budget primitif 2019, il a été décidé du maintien de l'ensemble des taux d'imposition au même niveau que pour l'année précédente.

Néanmoins pour 2019, les projets ne manquent pas et concerneront :

- la salle archers-pétanque avec une rénovation thermique qui sera engagée cet été (100 k€),
- la voirie avec la réfection du trottoir route de Kériel (48 k€) et la réalisation de liaisons douces entre le bourg et Runhuel (102 k€) et au-delà de Lanhir (42 k€),
- l'aménagement d'un sentier au bord de l'Elorn entre Landerneau et Kerhamon (105 k€).

Ils seront réalisés dans le respect des équilibres de nos finances avec une attention particulière à la maîtrise de notre endettement (absence de recours à l'emprunt). Notre stratégie financière doit permettre à notre commune de garantir son positionnement pour l'avenir et de répondre aux attentes de ses habitants.

Le CLIC

LE CLIC, C'EST QUOI ?

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) est ouvert depuis 2013. C'est un **service gratuit d'information** où les seniors et leurs familles peuvent venir se renseigner et être accompagnés par des professionnels sur toutes les thématiques liées au vieillissement. Ce service est géré par la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un guichet unique d'accueil qui écoute, accompagne et oriente les particuliers, notamment dans le cas de situations complexes.

L'ambition d'un CLIC est de faciliter l'accès aux droits des personnes, dans une logique de proximité et de mise en relation entre les professionnels et les administrations.

Informer, conseiller, orienter

À votre service, pour toutes questions susceptibles de faciliter votre quotidien :

- L'accès aux droits : aide sociale, passage à la retraite, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), caisse de retraite, adaptation du logement...



CAFÉ DES AIDANTS

À noter, les prochaines rencontres « Café des aidants », à la Cimetière de 14 h à 16 h (soit 2 h au lieu d'1 h 30 comme les cafés précédents).

Le principe ? Autour d'un café animé par des professionnels du CLIC venez échanger de votre expérience avec d'autres aidants.

Jeudi 2 mai Du temps pour soi... **Jeudi 6 juin** Comment ça va ?...

Accès libre. La Cimetière, 1^{er} étage 12 rue Saint Ernel, 29800 LANDERNEAU

CLIC Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas
59, rue de Brest 29800 LANDERNEAU Tél. 02 98 85 99 08 clic@ccpld.bzh

- L'aide à domicile : auxiliaire de vie, ménage, portage de repas, coiffeur à domicile...
- La santé et la sécurité : services de soins à domicile, transport adapté, location de matériel médical, télé-alarme...
- Les établissements d'accueil : foyers logements, maison de retraite, hébergement temporaire...

C'est aussi :

- Des actions de prévention : ateliers jeux de mémoire, prévention des chutes, groupes d'aide aux aidants...
- Des mesures de protection : cas de maltraitance, personnes très isolées.
- Un suivi personnalisé par une équipe tenue au secret professionnel pour aider au maintien de l'autonomie de chacun.

LE CLIC, POUR QUI ?

- Les personnes âgées de + de 60 ans
- Leur entourage
- Les professionnels du secteur médico-social

HORAIRES D'ACCUEIL DU SERVICE DU CLIC DE LANDERNEAU

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Tél. : 02 98 85 99 08

Accueil public :

Maison des services publics, 59 rue de Brest :

- Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Mercredi et vendredi matin de 9 h à 12 h
- Le mardi de 9 h à 12 h

Le reste de la semaine accueil sur rendez-vous. Possibilité de déplacement à domicile.



Café des aidants®

Pays de Landerneau-Daoulas

Autour d'un café, venez échanger votre expérience avec d'autres aidants.

Correspondants presse :

Le Télégramme : Laurence DUBEAU
06 89 68 15 29 - dubeau.laurence@gmail.com

Ouest France : Gisèle SALIOU

06 70 42 29 34 - giselesaliou.of@orange.fr

«Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur www.infocale.fr : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit.»

PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 10 h à 12 h à la **Mairie de Plouédern**,
Tél. : 02 98 20 97 66 - **Landerneau** : 21 bis rue de la Tour
d'Auvergne, Tél. : 02 98 21 06 72

MAISON DE LA SANTÉ

Dr Laurence Vince-Pinier et Dr Erwin Guilcher (médecins
généralistes)
4 bis route de Kériel
Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi. Consultations
uniquement sur rendez-vous, sur Doctolib ou par téléphone
au 02 98 20 96 51.

RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles)

Crèche « La Cabane aux Bruyères »
Tél. : 02 98 43 63 97
ou mail : rpam.interco@donbosco.asso.fr
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpam-intercommunal/>

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ
Tél. : 02 98 47 31 58

TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau
Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 12h et de 13h30 - 16h
Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h
Tél. : 02 98 85 11 61

EAU DU PONANT

Par téléphone : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)
8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)
Pour les urgences : contacter ce même numéro (24h/24h)
Point d'accueil : Station d'épuration, 20 allée du Bois Noir.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice.
Permanence : Mairie de Landerneau :
le jeudi sur rendez-vous, de 9h30 à 12h et de 13h30 à
17 h. Tél. : 06 81 89 62 40
marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

PAROISSE ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial :
11 rue Traverse des Boucheries, Landerneau.
Tél. 02 98 85 03 20

**La messe sera toujours le 2^e et 4^e dimanche de chaque
mois, à 9 h 30.**

Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber
Morbic : dimanche 12 mai 2019 à Plouédern **à 10 h 30**
(1^{re} communion), dimanche 26 mai 2019 à La Roche
Maurice, **jeudi 30 mai à 11 h à Plouédern (profession
de foi)**, dimanche 9 juin à Plouédern, dimanche 23 juin
à Trémaouézan, dimanche 14 juillet à La Roche Maurice.

GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie du Finistère est présente sur Facebook.
Sur sa page, vous découvrirez notamment des alertes et
des conseils de vigilance pour vous et vos proches
14 rue Henri Dunant - 29800 Landerneau
Tél. : 02 98 85 00 82

DON DU SANG

Les collectes auront lieu à l'EHPAD AN ELORN, rue du
Docteur Pouliquen à Landerneau.

Dates à retenir :

Lundi 13 mai de 15 h à 19 h
Mardi 14 mai de 14 h à 18 h
Mercredi 15 et jeudi 16 mai de 8 h à 12 h

ENVIRONNEMENT

**LOI LABBÉ : VOTRE JARDIN
OBLIGATOIREMENT SANS
PESTICIDES**

Pour protéger votre santé et
l'environnement, la réglementa-
tion sur les pesticides chimiques
se durcit. Depuis le 1^{er} janvier
2019, il est interdit pour les
particuliers d'acheter, d'utiliser
et de stocker des pesticides
chimiques pour jardiner ou dés-
herber. Cette loi Labbé est déjà
en vigueur depuis 2017 dans les
collectivités pour l'entretien des
espaces accessibles au public.
Des solutions alternatives
existent pour un jardin naturel-
lement plus résistant !

- Planter des espèces locales au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité des plantes qui s'apporteront des bénéfices mutuels
- Utiliser les plantes, insectes et animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage...
- En cas d'attaque de bio agresseurs ou de mauvaises conditions climatiques sur vos végétaux, des alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces.

**Retrouvez tous les conseils et solutions
sur www.jardiner-autrement.fr
Rapportez vos pesticides !**

Bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants,
qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides,
doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de
collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'ori-
gine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les
déverser dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche sur www.ecodds.com

CCPLD : service environnement

Tél. : 02 98 21 34 49

DÉCHETTERIE

ZI Saint Eloi - Tél : 02 98 85 19 50
Horaire d'été (01/03 au 31/10) du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Fermeture les dimanches et jours fériés. Un box recyclerie
« Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZI St Eloi, 11 rue des Glénan - Tél. : 06 06 41 39 48
Dépôts : les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30
Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30



DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1^{er} est installé dans le hall extérieur de la
mairie, le 2^e dans le hall extérieur de la salle Steredenn et **un 3^e est installé au terrain de sport de
Kéruguel, au niveau de l'abri bois attenant au vestiaire.**

La bibliothèque municipale



AGENDA :

Ateliers d'écriture : Samedis 11 mai et 25 mai à 10 h 30. Ces ateliers sont ouverts aux enfants à partir de 9 ans et sont l'occasion de se retrouver en groupe pour écrire, sous forme de jeux, des textes courts ou pourquoi pas de longues histoires avec le plaisir d'échanger, d'inventer et de s'amuser...

Inscriptions : 02 98 20 90 71 / bibliotheque.plouedern@gmail.com

Soirée jeux de société : Jessica Gourmelon interviendra à nouveau à la bibliothèque accompagnée d'une centaine de jeux de société. Cette fois-ci, la séance aura lieu en soirée, la date reste à confirmer. Nous la communiquerons dès qu'elle sera fixée : par mail, affiches et sur la page Facebook de la bibliothèque.

Exposition : durant les mois de mai et juin, la bibliothèque accueillera l'exposition « Jeux de mômes » prêtée par la Bibliothèque du Finistère. Cette exposition interactive et ludique a été créée autour de l'univers coloré de l'auteur d'album jeunesse Dawid.

Bébés lecteurs : Mercredis 22 mai, 12 juin et 3 juillet à 10 h 15 et 11 h à la bibliothèque en partenariat avec Céline David, animatrice au RPAM Interco. Tous les enfants de 0 à 3 ans sont les bienvenus, que ce soit en accueil collectif, individuel ou familial. Ces séances gratuites et ouvertes à tous sont l'occasion de se retrouver autour d'un moment de lecture adapté aux tout-petits.

Réservations au 02 98 43 63 97 / rpam.interco@enjeuxdenfance.fr



Prix des Incorruptibles : cette année à nouveau, les enfants de l'école Saint-Édern participent au prix de littérature jeunesse des Incorruptibles. Chaque classe a une sélection de livres à lire tout au long de l'année avant d'élire son titre préféré. Les élections auront lieu à la bibliothèque les 6 et 7 mai pour les classes de primaire. Cartes d'électeurs, iso-loirs, urne, tout est prévu !

PETITS RAPPELS

Les horaires d'ouverture

	matin	après-midi
Mardi		19 h 30 – 20 h 30
Mercredi	10 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 00
Vendredi		16 h 30 – 17 h 30
Samedi	10 h 00 – 12 h 00	

Les prêts :

	Nombre de prêts simultanés possible	Durée des prêts
Livres	18	1 mois
Périodiques		2 semaines
CD	3	2 semaines
DVD	2	1 semaine

Durant les mois de juillet et août, l'horaire des permanences est aménagé.



L'équipe :

26 bénévoles et Anne-Perrine Cocman (agent communal territorial) constituent l'équipe de la bibliothèque. Leurs missions : assurer les permanences, animer, gérer les collections, communiquer, etc.

Les ressources numériques :

Votre abonnement à la bibliothèque vous donne droit à l'accès gratuit aux ressources numériques proposées par la Bibliothèque du Finistère : il s'agit d'un ensemble d'abonnements à des sites internet, dans des domaines très variés : cinéma, livres numériques, culture bretonne, autoformation et découverte, musique, albums interactifs, jeux et activités pour enfants... Tous ces domaines sont accessibles de chez vous sur votre ordinateur ou tablette. N'hésitez pas à demander des informations lors des permanences.

Point d'accès à Internet :

La bibliothèque met à disposition des usagers un poste informatique pour permettre, notamment aux personnes qui ne sont pas équipées, de bénéficier de l'outil internet. L'accès est gratuit pour toutes les démarches (recherches d'emploi, sites administratifs et personnels). Un accompagnement personnalisé est possible le mercredi après-midi avec Anne-Perrine Cocman.

Vous avez la possibilité de suivre les actualités de la bibliothèque sur Facebook :



@bibliothequedeplouedern

Tél. : 02 98 20 90 71

bibliotheque.plouedern@gmail.com